



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté
portant désignation du Conseil de Bassin Viticole Charentes-Cognac**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le règlement (CE) n° 479/2008 du Conseil du 29 avril 2008 portant organisation commune du marché vitivinicole ;

Vu le règlement (CE) n° 555/2008 de la Commission du 27 juin 2008 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 479/2008 ;

Vu le le Code rural ;

Vu le décret n° 2008-1359 du 18 décembre 2008 modifié portant création des conseils de bassin viticole ;

Vu les articles R133-4 à R133-14 du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2021 portant composition du conseil de bassin viticole Charentes-Cognac ;
modifié par l'arrêté du 20 mai 2022 et par l'arrêté du 13 octobre 2023;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2021 portant désignation du conseil de bassin viticole Charentes-Cognac est modifié ainsi qu'il suit :

• **Représentants de la profession viticole avec voix délibérative**

a) Représentants des organisations interprofessionnelles

- Fédération des interprofession viticole Charentes-Cognac :

« Monsieur Florent MORILLON » est remplacé par « Monsieur Eric BILLHOUET »

- Bureau national interprofessionnel du Cognac :

au titre de la famille du négoce :

« Monsieur Alexandre GABRIEL » est remplacé par « Monsieur Florent MORILLON »

au titre de la famille de la viticulture:

« Monsieur Christophe FORGET » est remplacé par « Monsieur Julien MASSE »

- Comité national du Pineau des Charentes :

« Monsieur Xavier Briois » est remplacé par « Madame Amy Pasquet »

b) Personnalités désignées en raison de leurs responsabilités dans la filière régionale. :

« Monsieur Eric BILLHOUET » est remplacé par « Monsieur Christophe FORGET » en tant que représentant de la section ODG du BNIC pour l'AOC Cognac

• **Personnalités qualifiées avec voix consultative**

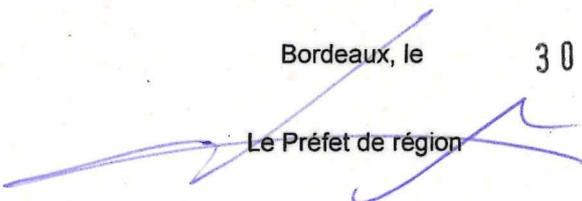
« Madame la représentante de l'Union Nationale des Distilleries Vinicoles » est ajoutée en tant que personnes qualifiées avec voix consultative.

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Bordeaux, le

30 SEP. 2024

Le Préfet de région

Etienne GUYOT,